

## REGLEMENT PARTICULIER

# 11<sup>ème</sup> RONDE NATIONALE DE QUARRÉ LES TOMBES

## 28 au 30 septembre 2018

### PROGRAMME DU RALLYE

- Parution du règlement 11 août 2018
- Ouverture des engagements 11 août 2018
- Clôture des engagements 22 septembre 2018 à minuit
- Parution du carnet d'itinéraire (road-book) 23 septembre 2018
- Dates et heures des reconnaissances 23 septembre 2018 de 08h00 à 19h00  
28 septembre 2018 de 08h00 à 20h00
- Séance d'essai (facultative) 28 septembre 2018 de 14h30 à 17h00
- P.C. du Rallye : Mairie de Quarré les Tombes 28 septembre 2018 à partir de 17h00
- Vérifications des documents : Salle polyvalente de Quarré les Tombes 28 septembre 2018 de 17h00 à 21h00
- Vérifications des voitures : Parc municipal de Quarré les Tombes 28 septembre 2018 de 17h15 à 21h15
- 1<sup>ère</sup> réunion du Collège des Commissaires Sportifs 28 septembre 2018 à 21h00 à la Mairie de Quarré
- Publication des équipages admis et des heures et ordre de départ de la 1<sup>ère</sup> étape 28 septembre 2018 à 22h30
- Briefing des pilotes Par écrit, distribué lors des vérifications des documents
- Départ de la 11<sup>ème</sup> Ronde Nationale de Quarré les Tombes 29 septembre 2018 à 09h00 (1<sup>ère</sup> VHC) Parc de Quarré
- Arrivée de la 1<sup>ère</sup> étape 29 septembre 2018 à 17h00 (1<sup>ère</sup> VHC) Parc de Quarré
- Publication des résultats partiels de la 1<sup>ère</sup> étape et ordre de départ de la 2<sup>ème</sup> étape 29 septembre 2018 à 20h30 Parc de Quarré
- Départ de la 2<sup>ème</sup> étape 30 septembre 2018 à 07h30 (1<sup>ère</sup> VHC) Parc de Quarré
- Arrivée de la 11<sup>ème</sup> Ronde Nationale de Quarré les Tombes et vérifications finales 30 septembre 2018 à 16h25 (1<sup>ère</sup> VHC) Parc de Quarré
- Publications des résultats du rallye Au plus tard 30' après l'entrée au parc fermé du dernier concurrent
- Remise des prix : Salle polyvalente de Quarré les Tombes 30 septembre 2018 à 18h30

- La Fédération Française du Sport Automobile (F.F.S.A.) a établi un règlement standard des Rallyes Français.
- La 11<sup>ème</sup> Ronde Nationale de Quarré les Tombes est organisée suivant ces dispositions.
- Le présent règlement particulier précise ou complète le règlement standard F.F.S.A. des Rallyes Français 2018.
- Les articles et sous-articles non mentionnés sont conformes au règlement standard de la F.F.S.A. des Rallyes Français 2018.

# ARTICLE 1 ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile AVALLON AUTO SPORT organise du 28 au 30 septembre 2018 un rallye dénommé :

## 11<sup>ème</sup> Ronde Nationale de Quarré les Tombes

Le présent règlement a été reçu et enregistré par la **L.R.S.A. Bourgogne-Franche Comté** sous le numéro de visa **58** en date du **22 mai 2018**.

### Permis d'organisation

Le présent règlement a été reçu et enregistré par la **F.F.S.A.** sous le numéro de permis d'organisation **403** en date du **23 mai 2018**.

### Comité d'organisation

Présidente : Brigitte DRÉAU

Membres : Brigitte DESNOYERS, Sébastien BEAURIN, Claude BERNARD, Enrique DA SILVA, Sébastien DUCROT, Jean-Christophe PAUPE, Vincent VOIRIN.

Le secrétariat permanent du rallye se trouve: Avallon Auto Sport chez Brigitte DRÉAU  
6, rue des Sœurs 89580 Migé  
mob : 06 83 57 03 07 - courriel : avallonautosport@free.fr

### Permanence du rallye

Lieu : Mairie, 1 place de l'Eglise à 89630 Quarré les Tombes

Date : du vendredi 28 septembre 2018 à 17h00 au dimanche 30 septembre 2018 à 21h00.

### Organisateur administratif et technique

Nom : ASA Avallon Auto Sport

Secrétariat permanent : 6 rue des Sœurs à 89580 Migé

Siège social : 28 rue des Merciers à 89200 Avallon

### 1.1 Officiels

<b><u>Collège des Commissaires Sportifs</u></b>	<i>Présidente</i>	Josiane CHARLEUX	0403	9434
	<i>Membres</i>	Florence HIRN	0411	128935
		Gérard SIMON	0419	12018
<b><u>Direction de course</u></b>	<i>Directeur de course</i>	Christian HAMON	0408	29685
	<i>Directeur de course adjoint + délégué ES</i>	Thierry MOREL	1442	4906
	<i>Directeur de course délégué ES</i>	Joël JUGNIOT	0419	6813
	<i>Véhicule tricolore</i>	Hubert BENOIT	0411	3617
	<i>Véhicule info</i>	Thierry GIUDICI	*	*
	<i>Véhicule balai</i>	Philippe DRÉAU	0420	2281
	<i>Juge de faits</i>	Jean-Paul BROTTIER	0419	13533
	<i>Juge de faits</i>	Gérard PORA	0418	57091
	<i>Juge de faits</i>	Tous les officiels du rallye	sauf membres	du collège
<b><u>Parcs</u></b>	<i>Quarré Fermé et Regroupement</i>	Benoît VIOLET	0404	207574
	<i>Assistance</i>	Voir juges de faits		
<b><u>ES 1, 3, 5 : St Brancher-Corvignot</u></b>	<i>Directeurs ES</i>	Jacky OLIVAIN	0202	3272
<i>8.535 km</i>	<i>Directeur adjoint ES</i>	Jacky LEPEULE	0408	13663
<i>8 postes commissaires - 11 commissaires</i>	<i>Chronométrateur départ</i>	Olivier LAMBERT	1106	234937
<i>1 ambulance</i>	<i>Chronométrateur arrivée</i>	Florent GILARDON	0414	162450
	<i>Médecin</i>	Dr Vicentiu VOINEA	*	*
<b><u>ES 2, 4, 6 : Trinquelin-Poil Chevré</u></b>	<i>Directeurs ES</i>	Jean-Michel PIGENET	0417	37172
<i>6.371 km</i>	<i>Directeur adjoint ES</i>	Laurent LEPLAT	0420	148301
<i>7 postes commissaires - 9 commissaires</i>	<i>Chronométrateur départ</i>	Jacques SIGWALT	0411	11051
	<i>Chronométrateur départ</i>	Liliane VURPILLOT	0411	31083
<i>1 ambulance</i>	<i>Chronométrateur arrivée</i>	Claude BRANDENBERG	0312	19522
	<i>Médecin</i>	Dr Ramdane AOUNI	*	*
<b><u>ES 7, 8, 9 : "La Ronde"</u></b>	<i>Directeurs ES</i>	Jacky OLIVAIN	0202	3272
<i>21.127 km</i>	<i>Directeur adjoint ES</i>	Jacky LEPEULE	0408	13663
<i>25 postes commissaires - 35 commissaires</i>	<i>Chronométrateur départ</i>	Jacques SIGWALT	0411	11051
	<i>Chronométrateur départ</i>	Liliane VURPILLOT	0411	31083
<i>1 ambulance</i>	<i>Chronométrateur départ</i>	Olivier LAMBERT	1106	234937
	<i>Chronométrateur arrivée</i>	Claude BRANDENBERG	0312	19522
	<i>Médecin</i>	Dr Vicentiu VOINEA	*	*
	<i>Directeur Intermédiaire</i>	Jean-Michel PIGENET	0417	37172
	<i>Directeur Intermédiaire adjoint</i>	Laurent LEPLAT	0420	148301
	<i>Médecin Intermédiaire</i>	Dr Ramdane AOUNI	*	*
<b><u>Commissaires techniques</u></b>	<i>Responsable</i>	Frédéric ALVAINES	0420	4342
	<i>Membres</i>	Claude BERNARD	0420	47151
		Marc CHARBONNEAU	0203	47435

Bruno DIVERT	0417	40573	
Christian PERROT	0308	12848	
<b>Chargé des Relations Concurrents</b>	Bernard SOUFFLET	0403	18577
<b>Informatique et classements</b>	David & Michèle GUIBLAIN	0418	134494 & 163636
<b>Speaker</b>	Mickaël PILLARD	*	*

## 1.2 Eligibilité

La 11<sup>ème</sup> Ronde Nationale de Quarré les Tombes des 28, 29 et 30 septembre 2018 compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes 2019 (coef. 3)
- Les Challenges Bourgogne Franche-Comté 2018

## 1.3 Vérifications

### 1.3.1 Convocations

- Les horaires de convocation, à respecter scrupuleusement, seront communiqués sur le site de l'ASA : [www.avallon-auto-sport.com](http://www.avallon-auto-sport.com)

### 1.3.2 Vérifications administratives : Salle polyvalente de Quarré

- Vendredi 28 septembre 2018 de 17h00 à 20h45 selon votre convocation

### 1.3.3 Vérifications techniques : Parc municipal de Quarré les Tombes

- Vendredi 28 septembre 2018 de 17h15 à 21h00 selon votre convocation

### 1.3.12 Vérifications finales

- Les vérifications éventuelles seront effectuées au : Garage de l'Etang  
Rue de l'Etang à 89630 Quarré les Tombes.
- Le taux horaire est de **60.00 €** TTC maximum.

## **ARTICLE 3 CONCURRENTS ET PILOTES**

### 3.1 Demandes d'engagement - Inscriptions

#### 3.1.5 Engagements

Tout équipage qui désire participer à la 11<sup>ème</sup> Ronde Nationale de Quarré les Tombes doit adresser au secrétariat du rallye :

**Avallon Auto Sport chez Brigitte DRÉAU**  
6, rue des Sœurs - 89580 Migé

la demande d'engagement ci-jointe dûment complétée accompagnée du paiement des droits d'engagement avant le :

**SAMEDI 22 SEPTEMBRE 2018 à minuit** (cachet de la Poste faisant foi)

La demande d'engagement dûment complétée doit être accompagnée des documents suivants :

- Copie des licences pilote et copilote
- Copie des permis du pilote et du copilote
- Copie de la licence concurrent si celui-ci n'est pas membre de l'équipage
- Autorisation du propriétaire de la voiture si celui-ci n'est pas membre de l'équipage
- Un chèque du montant des droits d'engagement

Les concurrents pourront fournir les copies des documents lors des vérifications administratives.

**Aucune photocopie de ces documents ne sera faite par l'organisation lors des vérifications administratives.**

Une séance d'essai est prévue le vendredi après-midi : voir article 7.5.20 de ce présent règlement particulier

#### 3.1.10 Concurrents admis

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A. Le nombre des engagés est fixé à **100 voitures** maximum (VHC et modernes confondues).

Au-delà, les équipages seront inscrits sur une liste d'attente dans l'ordre d'arrivée de leur demande d'engagement.

A la clôture des engagements, la liste des engagés, ainsi que celle des suppléants, sera publiée et affichée sur le site internet du rallye à partir du lundi 24 septembre 2018.

#### 3.1.11.1 Droits d'engagements

Les droits d'engagement sont ainsi fixés :

- **480 €** avec la publicité facultative des organisateurs.
- **440 €** avec la publicité facultative des organisateurs, pour tout équipage comportant au moins 1 membre de l'ASA organisatrice.
- **Sans** la publicité facultative des organisateurs, les droits d'engagement sont **doubleés**.

- Chèque à établir à l'ordre de : ASA Avallon Auto Sport (les chèques ne seront pas encaissés avant le lundi suivant le rallye).

#### 3.1.12 Validité

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement (chèque uniquement). Les engagements reçus sans le chèque correspondant seront mis sur une liste d'attente et ne seront pris définitivement en compte qu'à réception du chèque.

**FORFAIT** : Tout concurrent ayant déclaré son forfait par écrit (mail ou lettre recommandée) avant le mercredi 26 septembre 2018 à minuit sera intégralement remboursé. Au-delà une compensation financière pourra être retenue.

### 3.3 Ordre de départ

Les voitures du rallye VHC partiront avant les voitures du rallye Moderne et ce lors des 2 étapes.

## ARTICLE 4 VOITURES ET EQUIPEMENTS

**4.1. Voitures autorisées:** Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

**4.2 Pneumatiques :** Réglementation de l'utilisation des pneumatiques  
Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

### 4.3 Assistance

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A et selon le road-book du rallye.

Ajouter :

#### 4.3.1.1.p : Parc d'assistance :

Le parc d'assistance de la Ronde Nationale de Quarré les Tombes est composé de plusieurs zones accessibles tout au long de l'itinéraire routier de l'épreuve, à l'exception du parking du cimetière qui se trouve légèrement excentré. Ces zones figurent sur le plan joint à ce règlement et sont reprises sur le carnet d'itinéraire.

- Zone 1 = parking du cimetière : 15 places
- Zone 2 = D10, trottoir après Gendarmerie : 18 places
- Zone 3 = D10, sortie de "La Gorge" : 5 places
- Zone 4 = D10, ateliers : 10 places
- Zone 5 = Dépôt Walle T.P. à Auxon : 60 places
- Toutefois il y a également la possibilité de faire l'assistance chez des riverains, tout au long de l'itinéraire routier du parc d'assistance, avec leur accord, sans empiéter d'aucune façon sur le domaine public et que la voiture de course soit toujours visible depuis le parcours routier.

Compte tenu de la place limitée, aucune remorque ne sera admise dans les zones d'assistance décrite ci-dessus. Un parc spécifique obligatoire pour les remorques sera prévu par l'organisateur.

Pour la bonne organisation du parc d'assistance, les concurrents seront invités à prévenir l'organisateur de dispositions particulières (regroupement de plusieurs concurrents, poids-lourds, ...) qui leurs seraient nécessaires et feront alors l'objet d'un examen particulier.

**Les concurrents doivent emporter leurs déchets et laisser leur emplacement propre.**

#### 4.3.1.2.p : Juges de faits

La bonne observation de ces prescriptions sera vérifiée par des juges de faits et toute infraction fera l'objet d'une pénalité du Collège des Commissaires Sportifs pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

Aucune assistance (sauf l'équipage uniquement avec les moyens du bord) ne sera autorisée en dehors du parc d'assistance. Aucun véhicule d'assistance ne devra être présent entre les spéciales. Un juge de faits vérifiera la bonne observation de ces prescriptions.

#### 4.3.1.3.p : Ravitaillement en carburant

Le ravitaillement en carburant sera, de préférence, organisé dans la station-service rue de l'Etang à Quarré les Tombes. Celle-ci figurera dans le road book du rallye. Ce carburant doit être versé directement dans le réservoir. Dans ce cas, seul l'équipage pourra intervenir et un juge de faits sera présent pour vérifier le respect de la réglementation.

### 4.7. Extincteurs

Les extincteurs installés conformes à la liste N°16 devront être obligatoirement dégoupillés et/ou armés à partir de la sortie des vérifications techniques jusqu'à la sortie du Parc Fermé d'arrivée.

## ARTICLE 5 PUBLICITE

La publicité obligatoire est :

Ceci sera précisé par un additif au règlement particulier.

La publicité facultative rachetable est :

Ceci sera précisé par un additif au règlement particulier.

## ARTICLE 6 SITES ET INFRASTRUCTURES

### 6.1 Description

La 11<sup>ème</sup> Ronde Nationale de Quarré les Tombes représente un parcours de 187.464 kms et se déroule en 2 étapes et 6 sections.

Il comporte 9 épreuves spéciales totalisant 108.099 kms (57.6 % du parcours total). Les épreuves spéciales sont :

3x **St Brancher-Corvignot** (8.535 kms)      3x **Trinquelin-Poil Chevré** (6.371 kms)      3x **"La Ronde"** (21.127 kms)

L'itinéraire horaire figure à la fin de ce règlement.

### 6.2 Reconnaissances

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

Ajouter :

#### 6.2.5 Durée des reconnaissances :

Compte tenu du faible kilométrage à reconnaître, les jours de reconnaissances, et non les essais, sont limités à 2 jours et autorisés uniquement :

le **dimanche 23 septembre 2018** de **08h00 à 19h00**.

le **vendredi 28 septembre 2018** de **08h00 à 20h00**.

Le nombre de passages est limité à 3.

#### **6.4.7. Mouvements anormaux de la voiture**

En dehors des ES, tout mouvement anormal de la voiture sur la chaussée, qu'il soit latéral ou longitudinal est strictement interdit, qu'il s'agisse de chauffe des pneumatiques, de frein ou pour toute autre raison.

## **ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE**

### **7.3.17. Nouveau départ après abandon / Rallye 2**

Tout concurrent ayant abandonné, ou mis hors course pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étape, peut réintégrer le rallye aux conditions suivantes :

- avoir signifié par écrit\* à un chargé des relations avec les concurrents (à l'aide du document figurant dans le Road Book) son intention de réintégrer le rallye,
- avoir soumis avec succès sa voiture au contrôle des commissaires techniques dans une plage horaire fixée par l'organisateur, indiquée dans le règlement particulier.

\* NB : les demandes écrites devront parvenir au collège des commissaires sportifs, via la Direction de Course, **au plus tard**, au début de chaque réunion, dont les horaires sont affichés.

Pour l'étape où l'abandon ou la mise hors course ont été prononcés, un concurrent réintégrant le rallye se verra affecté :

- pour chaque épreuve spéciale non terminée, ou non effectuée, du plus mauvais temps réalisé augmenté de 5 minutes,
- pour l'étape non terminée, d'une pénalité de 3 heures.

Ils ne pourront prétendre à aucun prix ni attribution de points.

Dès lors que le collège des commissaires sportifs aura traité d'éventuelles demandes de repositionnement des concurrents toujours en en course, les concurrents réintégrant le rallye dans le cadre du Rallye 2 seront reclassés après la dernière voiture de leur catégorie (groupe/classe) et dans l'ordre croissant de leur numéro par le Collège des Commissaires Sportifs.

Le Collège des Commissaires Sportifs pourra modifier cette méthode de classement :

- pour les pilotes prioritaires FIA et FFSA,
- pour les autres pilotes en fonction de leurs performances réalisées au cours de l'étape.

En tout état de cause, le Collège des Commissaires Sportifs pourra à tout moment retirer sans motif le bénéfice de cette réintégration dans le rallye, cette décision n'étant pas susceptible d'un appel sportif.

### **7.5.20. Séance d'essai**

Une séance d'essai sera organisée le **vendredi 28 septembre 2018** entre **14h30 et 17h00** (2.450 km + 2.339 km de routier pour le retour)

Seuls les membres d'un équipage régulièrement engagé au rallye pourront y participer.

Cette séance d'essai ne pourra avoir lieu que, si au moins **8** équipages (modernes ou VHC) s'y inscrivent. La participation financière pour cette séance sera de **100 €**.

La demande de participation à cette séance d'essai devra obligatoirement être jointe à la demande d'engagement et être accompagnée du chèque correspondant.

Au départ de la séance d'essai, un commissaire technique vérifiera à minima la conformité des équipements de sécurité des voitures et des équipages.

## **ARTICLE 10 PRIX - COUPES**

Les prix sont répartis de la façon suivante :

	1er	2ème	3ème	4ème	5ème
Général	<b>500 €</b>	<b>350 €</b>	<b>200 €</b>	-	
Groupe <sup>(1)</sup>	<b>260 €</b>	<b>130 €</b> si plus de 5 partants	<b>65 €</b> si plus de 10 partants	-	
Classe <sup>(1)</sup>	<b>460 €</b>	<b>300 €</b> si plus de 3 partants	<b>180 €</b> si plus de 6 partants	<b>130 €</b> si plus de 9 partants	<b>80 €</b> si plus de 12 partants
Féminine <sup>(1) (2)</sup>	<b>460 €</b>	-	-	-	-

<sup>(1)</sup> Les prix par Groupe / Classe / Féminin seront diminués de 50% dans le cas où il y aurait moins de 3 partants dans la catégorie concernée.

<sup>(2)</sup> Pour bénéficier de ce prix, l'équipage doit être 100% féminin.

Les prix sont cumulables.

De nombreuses coupes récompenseront les lauréats.

La remise des prix se déroulera sur le podium d'arrivée. Les chèques seront envoyés aux ayant droits dans la semaine suivant le rallye.

**Nota** : S'inscrivant dans une démarche de développement durable, aucun classement papier ne sera distribué lors de la remise des prix. Les classements seront disponibles sur le site internet de l'ASA.

### **10.1. Remise des prix**

Dans la mesure où le début de la remise des prix a lieu à l'heure prévue, les équipages classés qui n'y participeraient pas au complet, perdront le bénéfice de leur prix.

# 11<sup>EME</sup> RONDE NATIONALE DE QUARRE LES TOMBES

## 2<sup>EME</sup> RONDE NATIONALE VHC DE QUARRE LES TOMBES

### ITINERAIRE HORAIRE - 2018

CONTROLE	ITINERAIRE	KM PARTIEL	KM CUMUL	TEMPS IMPARTI	HEURE 1 <sup>ere</sup> VHC	HEURE * 1 <sup>ere</sup> MODERNES
----------	------------	------------	----------	---------------	----------------------------	-----------------------------------

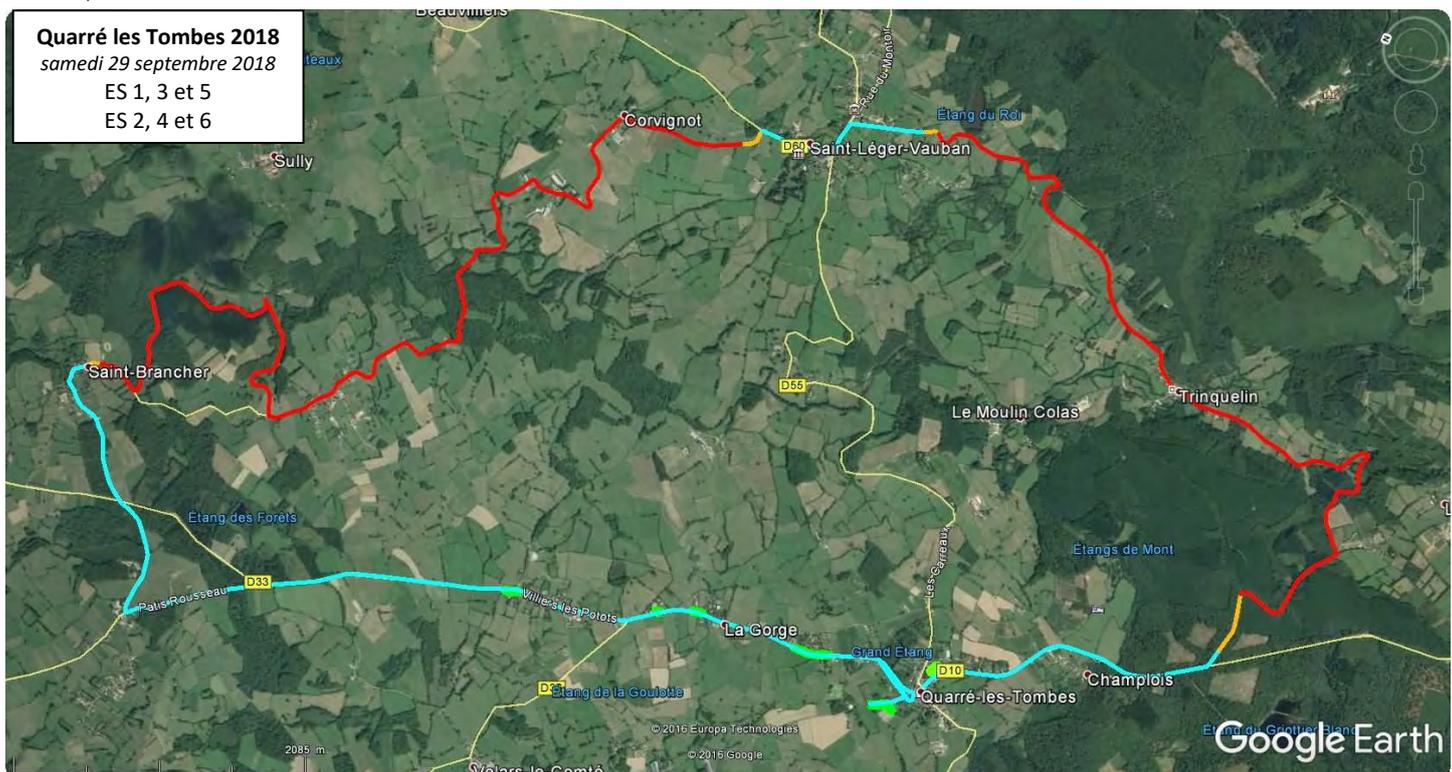
### PREMIERE ETAPE : SAMEDI 29 SEPTEMBRE 2018

<b>Première Section</b>	CH 0A	QUARRE - parc fermé (sortie) / assistance (entrée)	-	0.000	-	09h00	09h24
	CH 0B	QUARRE - parc d'assistance (sortie)	6.976	6.976	30	09h30	09h54
	CH 1A	SAINT BRANCHER	1.185	8.161	12	09h42	10h06
	<b>DES 1</b>	<b>* ST BRANCHER – CORVIGNOT</b>	<b>0.094</b>	<b>8.255</b>	<b>3</b>	<b>09h45</b>	<b>10h09</b>
	<b>AES 1</b>	<b>* ST BRANCHER – CORVIGNOT</b>	<b>8.535</b>	<b>16.790</b>	-		
	<b>CPS 1</b>	<b>* ST BRANCHER – CORVIGNOT</b>	<b>0.176</b>	<b>16.966</b>	-		
	CH 2A	SAINT LEGER VAUBAN	1.300	18.266	22	10h07	10h31
	<b>DES 2</b>	<b>* TRINQUELIN – POIL CHEVRE</b>	<b>0.112</b>	<b>18.378</b>	<b>3</b>	<b>10h10</b>	<b>10h34</b>
	<b>AES 2</b>	<b>* TRINQUELIN – POIL CHEVRE</b>	<b>6.371</b>	<b>24.749</b>	-		
	<b>CPS 2</b>	<b>* TRINQUELIN – POIL CHEVRE</b>	<b>0.429</b>	<b>25.178</b>	-		
CH 2B	QUARRE - parc de regroupement (entrée)	2.490	27.668	20	10h30	10h54	

<b>Seconde Section</b>	CH 2C	QUARRE - parc regroup. (sortie) / assistance (entrée)	-	27.668	60	11h30	11h54
	CH 2D	QUARRE - parc d'assistance (sortie)	6.976	34.644	60	12h30	12h54
	CH 3A	SAINT BRANCHER	1.185	35.829	12	12h42	13h06
	<b>DES 3</b>	<b>* ST BRANCHER – CORVIGNOT</b>	<b>0.094</b>	<b>35.923</b>	<b>3</b>	<b>12h45</b>	<b>13h09</b>
	<b>AES 3</b>	<b>* ST BRANCHER – CORVIGNOT</b>	<b>8.535</b>	<b>44.458</b>	-		
	<b>CPS 3</b>	<b>* ST BRANCHER – CORVIGNOT</b>	<b>0.176</b>	<b>44.634</b>	-		
	CH 4A	SAINT LEGER VAUBAN	1.300	45.934	22	13h07	13h31
	<b>DES 4</b>	<b>* TRINQUELIN – POIL CHEVRE</b>	<b>0.112</b>	<b>46.046</b>	<b>3</b>	<b>13h10</b>	<b>13h34</b>
	<b>AES 4</b>	<b>* TRINQUELIN – POIL CHEVRE</b>	<b>6.371</b>	<b>52.417</b>	-		
	<b>CPS 4</b>	<b>* TRINQUELIN – POIL CHEVRE</b>	<b>0.429</b>	<b>52.846</b>	-		
CH 4B	QUARRE - parc de regroupement (entrée)	2.490	55.336	20	13h30	13h54	

<b>Troisième Section</b>	CH 4C	QUARRE - parc regroup. (sortie) / assistance (entrée)	-	55.336	60	14h30	14h54
	CH 4D	QUARRE - parc d'assistance (sortie)	6.976	62.312	60	15h30	15h54
	CH 5A	SAINT BRANCHER	1.185	63.497	12	15h42	16h06
	<b>DES 5</b>	<b>* ST BRANCHER – CORVIGNOT</b>	<b>0.094</b>	<b>63.591</b>	<b>3</b>	<b>15h45</b>	<b>16h09</b>
	<b>AES 5</b>	<b>* ST BRANCHER – CORVIGNOT</b>	<b>8.535</b>	<b>72.126</b>	-		
	<b>CPS 5</b>	<b>* ST BRANCHER – CORVIGNOT</b>	<b>0.176</b>	<b>72.302</b>	-		
	CH 6A	SAINT LEGER VAUBAN	1.300	73.602	22	16h07	16h31
	<b>DES 6</b>	<b>* TRINQUELIN – POIL CHEVRE</b>	<b>0.112</b>	<b>73.714</b>	<b>3</b>	<b>16h10</b>	<b>16h34</b>
	<b>AES 6</b>	<b>* TRINQUELIN – POIL CHEVRE</b>	<b>6.371</b>	<b>80.085</b>	-		
	<b>CPS 6</b>	<b>* TRINQUELIN – POIL CHEVRE</b>	<b>0.429</b>	<b>80.514</b>	-		
CH 6B	QUARRE - parc fermé (entrée)	2.490	83.004	20	16h30	16h54	

\* Calcul provisoire sur la base de 10 VHC et 90 modernes



# 11<sup>EME</sup> RONDE NATIONALE DE QUARRE LES TOMBES

## 2<sup>EME</sup> RONDE NATIONALE VHC DE QUARRE LES TOMBES

### ITINERAIRE HORAIRE - 2018

	CONTROLE	ITINERAIRE	KM PARTIEL	KM CUMUL	TEMPS IMPARTI	HEURE 1 <sup>ere</sup> VHC	HEURE * 1 <sup>ere</sup> MODERNES
--	----------	------------	------------	----------	---------------	----------------------------	-----------------------------------

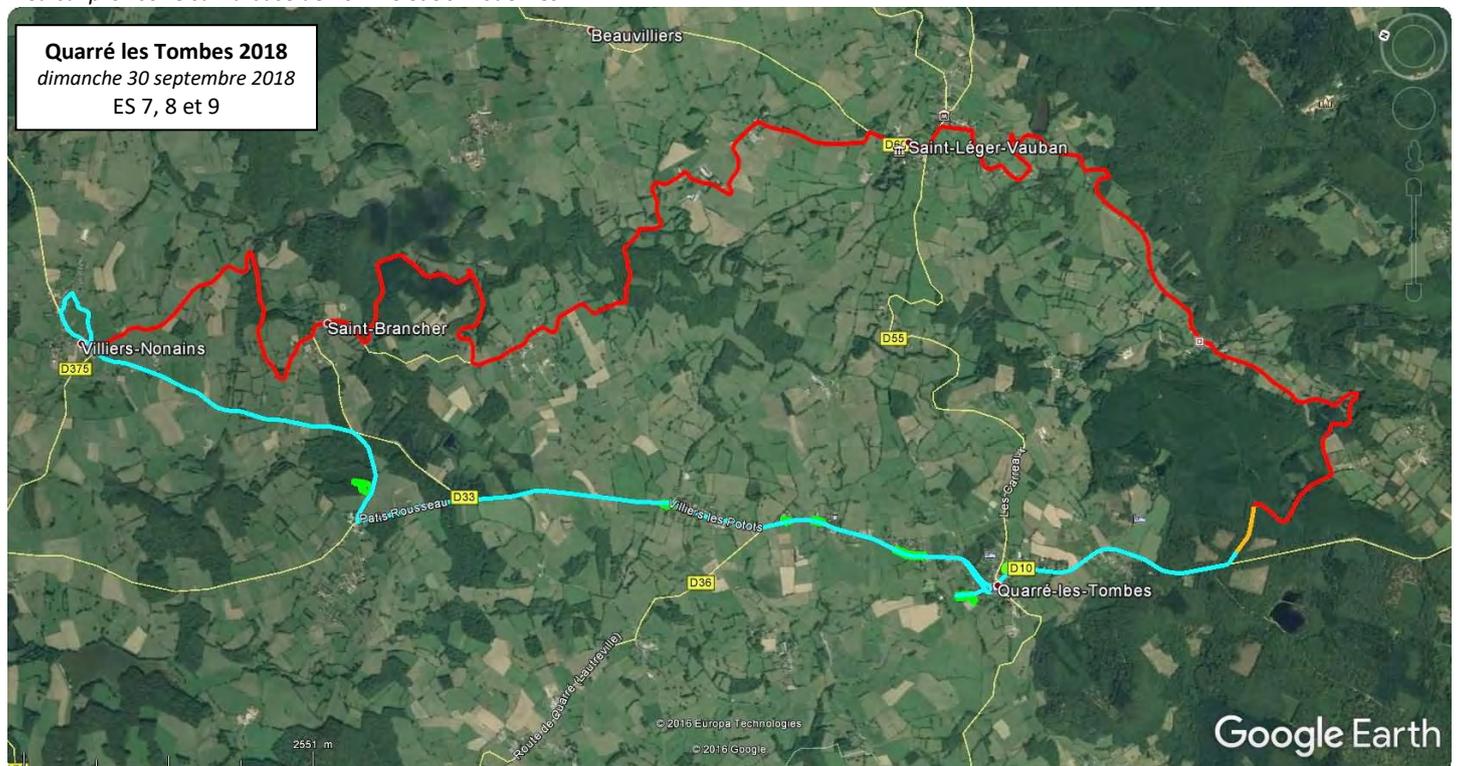
#### DEUXIEME ETAPE : DIMANCHE 30 SEPTEMBRE 2018

Quatrième Section	CH 6C	QUARRE - parc fermé (sortie) / assistance (entrée)	-	83.004	-	07h30	07h54
	CH 6D	QUARRE - parc d'assistance (sortie)	6.976	89.980	60	08h30	08h54
	CH 7A	VILLIERS NONAINS	3.721	93.701	17	08h47	09h11
	DES 7	* "LA RONDE"	<b>0.077</b>	<b>93.778</b>	<b>3</b>	<b>08h50</b>	<b>09h14</b>
	AES 7	* "LA RONDE"	<b>21.127</b>	<b>114.905</b>	-		
	CPS 7	* "LA RONDE"	<b>0.429</b>	<b>115.334</b>	-		
	CH 7B	QUARRE - parc de regroupement (entrée)	2.490	117.824	40	09h30	09h54

Cinquième Section	CH 7C	QUARRE - parc regroup. (sortie) / assistance (entrée)	-	117.824	60	10h30	10h54
	CH 7D	QUARRE - parc d'assistance (sortie)	6.976	124.800	60	11h30	11h54
	CH 8A	VILLIERS NONAINS	3.721	128.521	17	11h47	12h11
	DES 8	* "LA RONDE"	<b>0.077</b>	<b>128.598</b>	<b>3</b>	<b>11h50</b>	<b>12h14</b>
	AES 8	* "LA RONDE"	<b>21.127</b>	<b>149.725</b>	-		
	CPS 8	* "LA RONDE"	<b>0.429</b>	<b>150.154</b>	-		
	CH 8B	QUARRE - parc de regroupement (entrée)	2.490	152.644	40	12h30	12h54

Sixième Section	CH 8C	QUARRE - parc regroup. (sortie) / assistance (entrée)	-	152.644	60	13h30	13h54
	CH 8D	QUARRE - parc d'assistance (sortie)	6.976	159.620	60	14h30	14h54
	CH 9A	VILLIERS NONAINS	3.721	163.341	17	14h47	15h11
	DES 9	* "LA RONDE"	<b>0.077</b>	<b>163.418</b>	<b>3</b>	<b>14h50</b>	<b>15h14</b>
	AES 9	* "LA RONDE"	<b>21.127</b>	<b>184.545</b>	-		
	CPS 9	* "LA RONDE"	<b>0.429</b>	<b>184.974</b>	-		
	CH 9B	QUARRE - parc fermé (entrée)	2.490	187.464	40	15h30	15h54

\* Calcul provisoire sur la base de 10 VHC et 90 modernes



# 5 ZONES DU PARC D'ASSISTANCE



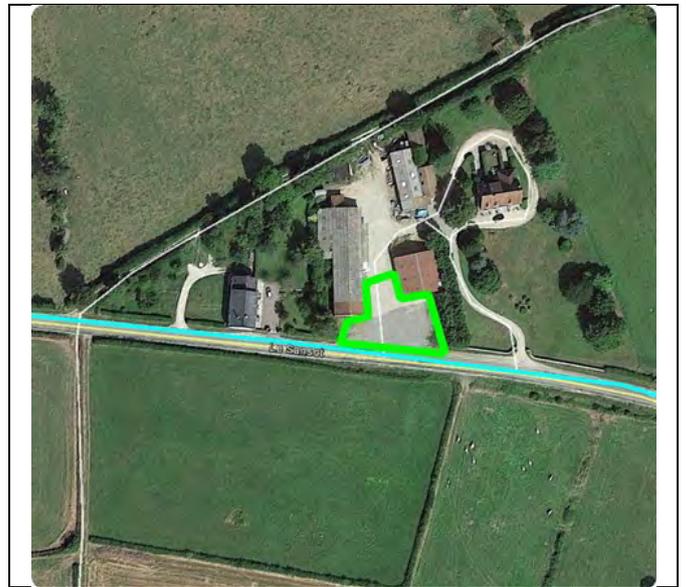
Zone 1 : parking du cimetière – 15 places



Zone 2 : D10 sortie de Quarré les Tombes – 18 places



Zone 3 : D10 sortie de la Gorge – 5 places



Zone 4 : D10 Le Sansot – 10 places



Zone 5 : dépôt Walle à Auxon – 60 places